

PARCOURS ÉCHOGRAPHISTE

Activité T1 < 30 échos/an

Rappel : la médiane de MoM de clarté nucale (CN) est calculée et rendue par l'ABM à partir d'un volume de 10 échos/an mais la valeur est significative à partir de 30 échos/an

Sortie des médianes
annuelles de MoM de
CN par ABM

**Nombre d'échos
< 30/an**

Contact échographiste
pour justifier activité

Justificatifs admis pour accepter < 30 échos/an :

- début/ fin activité écho T1
- raisons de santé (grossesse, maladie ...)
- échographiste de référence (cf enquête CPDPN)
- difficultés ponctuelles de recrutement ou d'organisation de la structure

Surveillance activité

Raison autre ou
pas d'explication

Demande ↗
d'activité

Pas de réponse

Re-sollicitation
échographiste à **6 mois**

A 12 mois

Nombre échos
> 30

Surveillance
activité

Nombre échos
< 30

Demande ↗
d'activité

Nombre échos
> 30

Surveillance
activité

Nombre échos
< 30

Demande ↗
d'activité

A 24 mois

Nombre échos
> 30

Surveillance
activité

Nombre échos
< 30

**Suppression
numéro**

Pas de réponse

**Suppression
numéro**